

PROCESSUS DE DEPOT DE PROJET DANS STARS-FIR

1. Création de votre compte

Pour l’accès à la plateforme cliquer sur le lien suivant : : [STARS FIR](https://www.stars-fir.fr/starsfir/servlet/login.html)

Une fois votre compte porteur créé dans l’outils STARS-FIR, il vous faudra saisir votre projet avec l’aide du guide présent sur la page d’accueil :

1. Création du projet

Il vous faudra sélectionner les informations indiquées ci-dessous via les différents menus déroulants :

Créer un projet

Dans quel cadre

Souhaitez-vous Appel à projet

Créer un projet ?

Région Normandie

Précisez « NOR\_DA\_AAP GEM »

Puis cliquer sur

**CRÉER UN PROJET**

Le choix de la bonne nature juridique de l'engagement est primordial :

* Pour tout projet supérieur à 23 000 € il faut choisir CONVENTION FIR

Aucun dossier de demande transmis par mail ou courrier ne pourra être traité.

Les pièces suivantes (format PDF) devront obligatoirement être déposées dans STARS- FIR :

* + RIB daté, tamponné et signé du responsable et ***ce quel que soit le statut du porteur ;***
	+ Les derniers comptes approuvés de la structure (si association uniquement) ;
	+ Les statuts (si association uniquement).
1. Recommandations dans le remplissage de STARS-FIR

Cet appel à projet porte sur l’action « AAP GEM 2026 ».

Vous n’aurez donc à saisir normalement qu’une seule action dans votre projet (1 action

= 1 financement = 1 budget prévisionnel).

Le descriptif de l’identification de votre projet doit être clair et succinct.

Pour toutes difficultés rencontrées dans STARS-FIR merci de contacter votre référent à la direction de l’autonomie de l’ARS.